

**TAMMS STRUCTURAL MORTAR (FORMERLY TAMMS SPRAY MORTAR)**

Version 1.

Date d'Impression 03/10/2009

Date De Révision 03/21/2008

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT / L'INFORMATION DE PRÉPARATION**L'Information du Produit**

Marque de fabrique : TAMMS STRUCTURAL MORTAR (FORMERLY TAMMS SPRAY MORTAR)
Code produit : TR5090650

Fournisseur : Euclid Canada
2835 Grande-Allée
St-Hubert, QC J4T 2R4
Téléphone : 1-800-667-0920
Tél (URGENCE): : (613) 996-6666

L'Information De Préparation

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan
Date: : 03/21/2008
Téléphone : (416) 421-3300

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**Survol des urgences**

Gris. poudre. La poussière peut causer une irritation du nez et de la gorge. La poussière peut causer une irritation des voies respiratoires. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

Effets aigus potentiels pour la santé/voies d'absorption

En cas d'inhalation : La poussière peut causer une irritation du nez et de la gorge. La poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.
En cas de contact avec les yeux : Le contact direct peut causer une irritation sévère. Peut causer une irritation ou une abrasion mécanique et possiblement des brûlures chimiques. Peut causer une lésion temporaire.
En cas d'ingestion : Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées et des vomissements.
En cas de contact avec la peau : Peut causer une irritation sévère. Peut causer un assèchement, des craquements, une irritation et des brûlures chimiques. Peut causer la dermatite du ciment due à une irritation antérieure causée par les propriétés alcalines, hygroscopiques et abrasives du ciment.

Conditions médicales aggravées

L'exposition au produit peut aggraver l'état des personnes atteintes de problèmes des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Effets chroniques pour la santé

Lors d'expériences sur des animaux, il a été déterminé que l'inhalation de silice cristalline (quartz) cause le cancer, l'Agence internationale de recherche sur le cancer (AIRC) conclut que les évidences sont suffisantes pour causer le cancer chez les humains (Groupe 1). Une exposition excessive et répétée par inhalation de la poussière de silice cristalline à des taux supérieurs à la limite volatile tolérable peut causer des tissus cicatriciels dans les poumons, de la toux et de la difficulté à respirer. Des effets retardés tels des lésions et de la silicose peuvent apparaître après avoir inhalé de la silice cristalline à l'état libre.

**TAMMS STRUCTURAL MORTAR (FORMERLY TAMMS SPRAY MORTAR)**

Version 1.

Date d'Impression 03/10/2009

Date De Révision 03/21/2008

SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX

Nommé Chimique	CAS-No.	% De Chaîne De Poids
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand	14808-60-7	40.0 - 70.0
Portland cement	65997-15-1	40.0 - 70.0
Amorphous silica	69012-64-2	0.5 - 1.5

Les ingrédients listés ci-dessus sont contrôlés tel que défini par la loi sur les produits contrôlés, am. SOR/88-555.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Obtenir immédiatement des soins médicaux pour toute exposition significative.

- Inhalation : Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau pour au moins 15 minutes en prenant soin de maintenir les paupières écartées. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
- Contact avec la Peau : En cas de contact avec la peau, nettoyer vigoureusement avec du savon et de l'eau. S'il y a irritation, éruption cutanée ou tout autre problème qui apparaît, obtenir des soins médicaux immédiatement.
- Ingestion : Ne pas faire vomir à moins de suivre les conseils d'un médecin. Communiquer avec le centre antipoison le plus près ou un médecin immédiatement.

SECTION 5: RISQUES DE FIRE/EXPLOSION

- Point d'éclair : Non disponible.
- Méthode : Non disponible.
- Abaissez la limite d'explosion : Non disponible.
- Limite supérieure d'explosion : Non disponible.
- La température d'auto-allumage : Non disponible.
- Moyen d'extinction : Ce produit ne devrait pas brûler dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser ce qui est approprié aux conditions environnantes.
- Produits de combustion dangereux : Non disponible.
- Équipement de protection pour les pompiers : Non applicable. Ce produit ne devrait pas brûler.
- Condition d'inflammabilité et d'explosion : Ce produit ne devrait pas s'enflammer dans des conditions normales d'utilisation.

**TAMMS STRUCTURAL MORTAR (FORMERLY TAMMS SPRAY MORTAR)**

Version 1.

Date d'Impression 03/10/2009

Date De Révision 03/21/2008

SECTION 6 - MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection personnel approprié. Éviter tout contact avec le matériau. Imbiber le matériau avec de l'eau afin de contrôler la poussière. Ramasser puis disposer dans un contenant approprié à la mise au rebut. Rincer la zone d'écoulement avec de l'eau.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter d'ingérer. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se nettoyer les mains vigoureusement après la manutention. Ces précautions s'appliquent aussi aux contenants vides. Porter un équipement de protection personnel lors de la maintenance ou de la réparation de mélangeurs contaminés, des stators ou de tout autre équipement. Entreposer dans des contenants hermétiques dans un endroit frais, sec et ventilé de l'entrepôt.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Matériel de protection Personnel**

Protection Respiratoire : Porter un respirateur antipoussière approprié approuvé NIOSH/MSHA ajusté convenablement lorsque le taux anticipé de particules aéroportées est supérieur à la limite volatile tolérable spécifiée dans la fiche signalétique. Suivre les recommandations du fabricant concernant le port et l'utilisation du respirateur.

Protection des Main : Porter des gants imperméables caoutchoutés ou de vinyle ainsi qu'un équipement de protection complet afin de réduire l'exposition.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection appropriées. Porter des lunettes de protection étanches anti-éclaboussures et/ou un bouclier facial complet afin d'éviter tout contact avec les yeux. Éviter de porter des lentilles cornéennes. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées ou les matériaux. S'assurer d'avoir une fontaine oculaire à portée de main.

Protection de peau et de corps : Éviter tout contact avec les chaussures et les vêtements. Porter un tablier caoutchouté et des couvre-chaussures.

Marque de fabrique : Demander conseil à des professionnels lors de la sélection, de l'entretien et de l'utilisation. Porter des gants, un bonnet et des vêtements de protection complets afin d'éviter toute irritation cutanée. Utiliser des vêtements lavables ou jetables. Éviter d'apporter les vêtements souillés à la maison. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément des autres vêtements. Rincer vigoureusement la cuve de la laveuse après le lavage. Si le lavage doit être effectué par une autre personne, informer cette personne des procédures appropriées. Les vêtements de travail doivent être entreposés à l'écart des vêtements ordinaires afin d'éviter toute contamination.

Mesures De Technologie : Utiliser uniquement dans les endroits ventilés adéquatement. Procurer une ventilation maximale dans les endroits confinés. Utiliser au maximum le système d'évacuation local lorsque le système de ventilation centrale est inefficace.

Limites D'Exposition

**TAMMS STRUCTURAL MORTAR (FORMERLY TAMMS SPRAY MORTAR)**

Version 1.

Date d'Impression 03/10/2009

Date De Révision 03/21/2008

Nommé Chimique	CAS Nombre	Règlements	limite	Forme
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand	14808-60-7	Ontario TWA:	0.10 mg/m3	Fraction Repairable
Portland cement	65997-15-1	Ontario TWA:	10 mg/m3	Total dust.
Amorphous silica	69012-64-2	Ontario TWA:	2 mg/m3	Respirable

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	: solide
Forme	: poudre
Couleur	: Gris
Odeur	: aucune odeur
pH	: 11 - 13
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: plus lourd que l'air
Point de fusion	: Non disponible.
Point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: miscible
Taux d'évaporation :	: Non disponible.
Densité	: 3.5
Teneur de matières volatiles par poids (%)	: 0 %

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Substances à éviter	: Non applicable.
Stabilité	: Le matériau est stable dans des conditions normales d'entreposage, de manutention et d'utilisation.
Polymérisation dangereuse	: Ne se produira pas dans des conditions normales.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune donnée n'est disponible

**TAMMS STRUCTURAL MORTAR (FORMERLY TAMMS SPRAY MORTAR)**

Version 1.

Date d'Impression 03/10/2009

Date De Révision 03/21/2008

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 13 - Considérations De Disposition De Rebut

Méthode De Disposition : Recycler ou disposer en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales. Non réglementé selon les normes du RCRA. Disposer en respectant toutes les lois fédérales, provinciales et municipales. Ne pas incinérer.

SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT

TDG / DOT Description D'Expédition:

NON RÉGLEMENTÉ

SECTION 15 - L'INFORMATION DE NORMALISATION**Les Inventaires Nord Américains:**

Tous les composants sont compris ou non compris dans le répertoire de la TSC

Ce produit ou ses composants sont sur la liste, ou sont exemptés de la liste des substances Domestiques Canadiennes.

Règlements Canadiens:

SIMDUT Classification : D2A, E

Ce produit est contrôlé selon les normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT).

Ce produit a été classifié conformément avec les critères de risque selon le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétiques des matières dangereuses contient tous les renseignements requis par le RPC.

Autres Règlements:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 0 g/l

SECTION 16 - L'AUTRE INFORMATION**HMIS Estimation :**

Santé	2
Inflammabilité	0
Réactivité	0
PPE	

0 = Minimum
 1 = Léger
 2 = Modéré
 3 = Sérieux
 4 = Grave



TAMMS STRUCTURAL MORTAR (FORMERLY TAMMS SPRAY MORTAR)

Version 1.

Date d'Impression 03/10/2009

Date De Révision 03/21/2008

Davantage D'Information:

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan

légende

ACGIH - American Conference of Governmental Hygienists

MT - Ministère des Transports

RSD - Répertoire des substances domestiques

APE - Agence de protection de l'environnement

SIMD - Système d'information sur les matières dangereuses

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

MSHA - Mine Safety Health Administration

RSND - Répertoire des substances non domestiques

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

PNT - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

LEP - Limite d'exposition permise

RCRA - Resource Conservation and Recovery Act

LECT - Limite d'exposition à court terme

TLV - la limite volatile tolérable

TSCA - Toxic Substances Control Act

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

V - Volume

COV - Contaminant organique volatil

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail